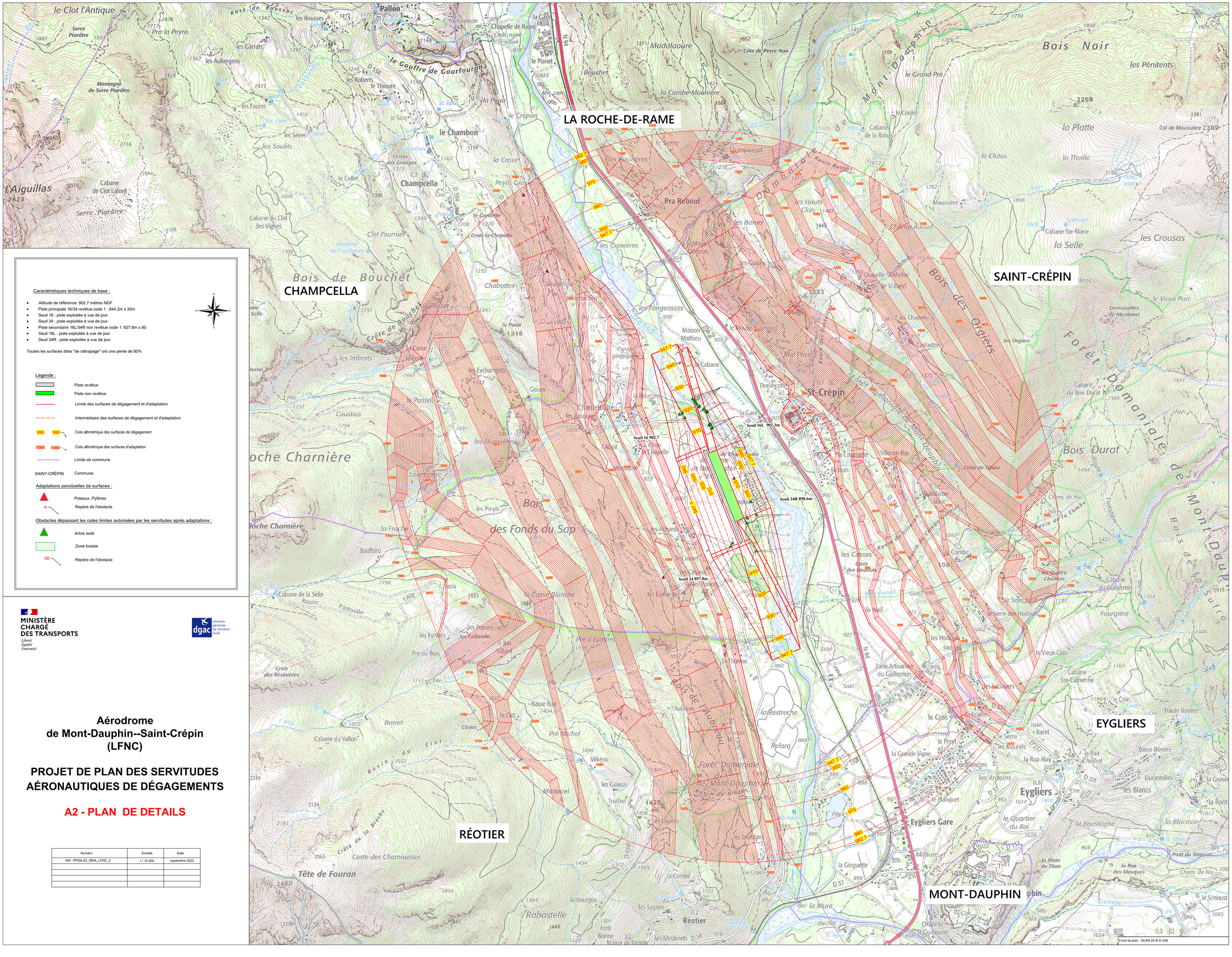

Caractéristiques techniques de base :

- Altitude de référence: 902.7 mètres NGF
- Piste principale 16/34 revêtue code 1 : 844.2m x 30m
- Seuil 16 : piste exploitée à vue de jour
- Seuil 34 : piste exploitée à vue de jour
- Piste secondaire 16L/34R non revêtue code 1: 627.8m x 80
- Seuil 16L : piste exploitée à vue de jour
- Seuil 34R : piste exploitée à vue de jour

Toutes les surfaces dites "de rattrapage" ont une pente de 80%

Légende :

- Piste revêtue
- Piste non revêtue
- Limite des surfaces de dégagement et d'adaptation
- Intermédiaire des surfaces de dégagement et d'adaptation
- 980 990 — Cote altimétrique des surfaces de dégagement
- 1580 1580 — Cote altimétrique des surfaces d'adaptation
- Limite de commune
- SAINT-CRÉPIN — Commune

Adaptations ponctuelles de surfaces :

- Poteaux, Pylônes
- A — Repère de l'obstacle

Obstacles dépassant les cotes limites autorisées par les servitudes après adaptations :

- Arbre isolé
- Zone boisée
- 08 — Repère de l'obstacle

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté Égalité Fraternité

dgac direction générale de l'aviation civile

Aérodrome de Mont-Dauphin--Saint-Crépin (LFNC)

PROJET DE PLAN DES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENTS

A2 - PLAN DE DETAILS

Numéro	Echelle	Date
Réf : PPSA-A2_SNIA_LFNC_2	1 / 10 000	septembre 2022